



## OFFRE D'ACHAT D'UN BIEN IMMOBILIER

A transmettre par email à : [info@msassocies.be](mailto:info@msassocies.be)

Madame/Monsieur :

Né(e) le :

N.N. :

Domicilié(e) à :

GSM :

E-mail :

Notaire de l'acquéreur (si déjà connu):

Ci-après dénommé(e) l'Offrant, déclare par la présente offre se porter acquéreur, pour quitte et libre de toute hypothèque ou empêchement quelconque, le vendeur acceptant qu'à sa connaissance, il n'y a pas de vices cachés du bien situé Avenue Van Cutsem 5 - garage, 7500 Tournai.

Au prix de : \_\_\_\_\_ EUR dans l'état où il se trouve, après avoir visité et examiné le bien.

La vente sera soumise aux conditions suspensives suivantes (biffer si non-applicable) :

1. l'octroi d'un prêt hypothécaire pour un montant de \_\_\_\_\_ au plus tard 6 semaines à compter de la signature du compromis ;
2. le versement d'un acompte de 10 % au plus tard le jour de la signature du compromis, sur le compte du notaire acquéreur ;
3. Autres :
  - ☐ \_\_\_\_\_
  - ☐ \_\_\_\_\_
  - ☐ \_\_\_\_\_
  - ☐ \_\_\_\_\_

La présente offre, est valable jusqu'au \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h. Le Propriétaire vendeur devant adresser son acceptation à l'Offrant pour cette date au plus tard. Passé ce délai, la présente offre est nulle et non avenue.

En cas d'acceptation de l'offre par le Vendeur, l'Offrant s'engage à signer un compromis de vente au plus tard dans les 30 jours à compter de l'établissement de l'acte de base, et de passer l'acte authentique au plus tard dans les 4 mois à dater de la signature du compromis de vente. Le transfert de propriété et la prise de jouissance auront lieu à la signature de l'acte authentique. L'Offrant supportera sa quote-part dans les frais de mesurage et de division.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Pour acceptation,  
LE PROPRIÉTAIRE VENDEUR

L'OFFRANT